

# AISMLE

Association Intercommunale Scolaire  
de Moudon-Lucens et Environs

## RAPPORT DE GESTION



# 2024

# Table des matières

Organisation .....	4
Conseil intercommunal.....	4
Bureau du Conseil intercommunal .....	4
Commission de gestion.....	4
Comité de direction .....	5
Conseil d'établissement.....	6
Administration .....	7
Finances pour la part scolaire.....	9
Participation des communes .....	9
Coût à l'élève et à l'habitant.....	9
Bâtiments.....	9
Bâtiments communaux.....	10
Bâtiments de l'AIMLE.....	10
Nouvelles constructions .....	10
Entretien .....	11
Collège du Fey.....	11
Salle de sports du Champ-du-Gour.....	11
Etablissements scolaires.....	11
Camps, courses et spectacles scolaires .....	12
Bibliothèque.....	13
Activités extrascolaires .....	13
Sports scolaires facultatifs.....	13
Devoirs surveillés.....	13
Réfectoire .....	14
Transports.....	14
Principe .....	14
Absence de transport public.....	14
Patrouilleurs scolaires.....	14
Enseignement spécialisé.....	15
Fondation Cherpillod – Programme Kairos .....	15
Accueil parascolaire .....	15
Places d'accueil .....	15
Taux d'occupation.....	16

Collaboratrices et collaborateurs des UAPE .....	16
Finances pour la part parascolaire.....	17
Participation des communes pour la part parascolaire.....	17
Coût à l'habitant et à la fréquentation .....	17
Répartition du financement .....	17
Rapports d'activité.....	18
UAPE La Barrette.....	18
UAPE Le Château .....	18

## Organisation

### Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AISMLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal a été renouvelé pour la législature 2021-2026 lors d'une séance d'installation le 17 juin 2021. Au 31 décembre 2024, le conseil est composé de 34 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Bussy-sur-Moudon	2
Chavannes-sur-Moudon	2
Curtilles	2
Dompierre	2
Hermenches	2
Lovatens	2
Lucens	7
Moudon	9
Prévonloup	2
Rossenges	2
Villars-le-Comte	2

### Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Duc Georges-Alexandre	Moudon
Vice-président :	Chabloz Jacky	Lucens
Secrétaire :	Paccaud Anne-Marie	Hors conseil

### Commission de gestion

Membres :	Crausaz Cédric	Hermenches
	Demierre Serge	Moudon
	Egli Anthonioz Nicole	Moudon
	Gavillet Patrick	Lucens
	Jenny Barbara	Dompierre

Durant l'année 2024, 7 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2024 Modification des statuts et augmentation du plafond d'endettement
- Préavis N°2-2024 Révision du règlement du personnel de l'AI SMLE
- Préavis N°3-2024 Règlement sur les transports scolaires
- Préavis N°4-2024 Crédit d'investissement de CHF 636'000.00 pour la construction d'un pavillon modulaire (portakabin) sur le site de l'Ochette à Moudon
- Préavis N°5-2024 Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour le remplacement des rideaux obscurcissants (voilage) du collège de l'Ancienne Ochette
- Préavis N°6-2024 Comptes 2023
- Préavis N° 7-2024 Budget 2025

## Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AI SMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AI SMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2024, le Codir de l'AI SMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres. M. Yannick Gauthey, syndic de Rossenges a démissionné et a été remplacé par M. Eric Roussel, municipal à Hermenches.

Nom	Prénom	Fonction - dicastères
Bessard	Vincent	Président Municipal Lucens Administration générale, ressources humaines GT UAPE, GT RH et GT constructions
Jung	Sébastien	Membre Municipal Lucens Bâtiments scolaires Lucens UAPE GT UAPE, GT RH, GT constructions
Kopp	Sascha	Activités parascolaires (devoirs surveillés, bibliothèque scolaire, SSF) Réfectoire Santé-social (médecins et dentistes scolaires) GT informatique
Müller	Roger	Membre Municipal Moudon Bâtiments de Moudon GT constructions
Paccaud	Anita	Membre Municipale Prévonloup Mobilier
Roussel	Eric	Membre Municipal Hermenches Transports, Patrouilleurs scolaires Activités culturelles, camps et courses Membre du Conseil d'établissement
Steck	Jean-Philippe	Membre Municipal Moudon Finances GT UAPE, GT RH, GT informatique

En 2024, le Codir s'est réuni 21 fois.

## Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CET) est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AISMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Pour la législature 2021-2026, l'installation du CET s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 2022.

<b>Conseil d'établissement</b>				
<b>des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs</b>				
<b>Conseil d'établissement 2021-2026</b>				
<b>Représentants des autorités communales</b>				
Roussel*	Eric	Secrétaire (années paires)	AISMLE	Comité de direction
Egli-Anthonioz	Nicole	Vice-Présidente	AISMLE	Conseil intercommunal
Gonus	Christine	Présidente	AISMLE	Conseil intercommunal
Seitenfus	Laetitia	Secrétaire (années impaires)	AISMLE	Conseil intercommunal
<b>Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement</b>				
Streit	Cécile		EPMLE	
Zysset	Sophie		EPMLE	
Ribet	Rachel		ESMLE	
Moulet	David		ESMLE	
<b>Représentants des parents</b>				
Habegger	Etienne		Moudon	
Ismaili	Shqipe		Lucens	
Ombelli	Céline		Moudon	
Potenza	Daniela		Lucens	
<b>Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement</b>				
APE Lucens, Moudon et environs	Grandjean		Michelle	Présidente
Conservatoire de la Broye	Baroni		Vincent	
Fondation Cherpillod	Garcia		Susanna	Directrice
Handball Club Moudon	Aellen		Céline	Présidente

Les membres désignés se sont réunis pour trois séances ordinaires, les 8 février, 16 mai et 10 octobre 2024.

Les ateliers interactifs « cyberfûtés » qui ont rencontré un grand succès n'ont pas pu être réitérés en 2024. D'autres projets sont en cours de discussion.

## **Administration**

Au 31 décembre 2024, le personnel de l'administration de l'AI SMLE compte 3.6 ETP.

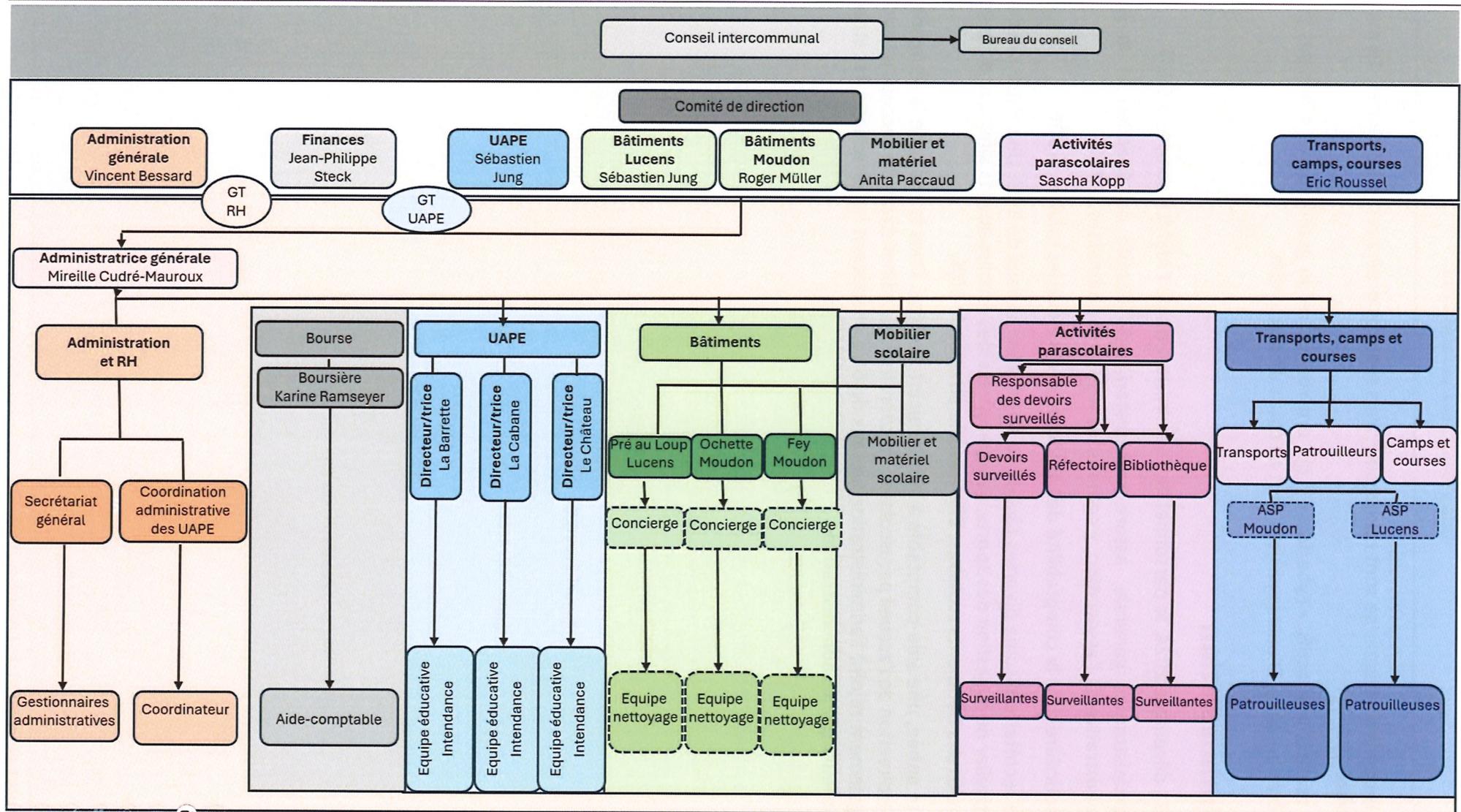
L'administratrice générale, assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines, à 70%.

La boursière gère la comptabilité de l'association ainsi que les salaires, à 70%.

Une secrétaire assume diverses tâches du secrétariat au taux de 80%. Une autre s'occupe en particulier de la gestion des sports, camps-courses des établissements ainsi que de la gestion des clés des bâtiments scolaires. Elle travaille au taux de 30%.

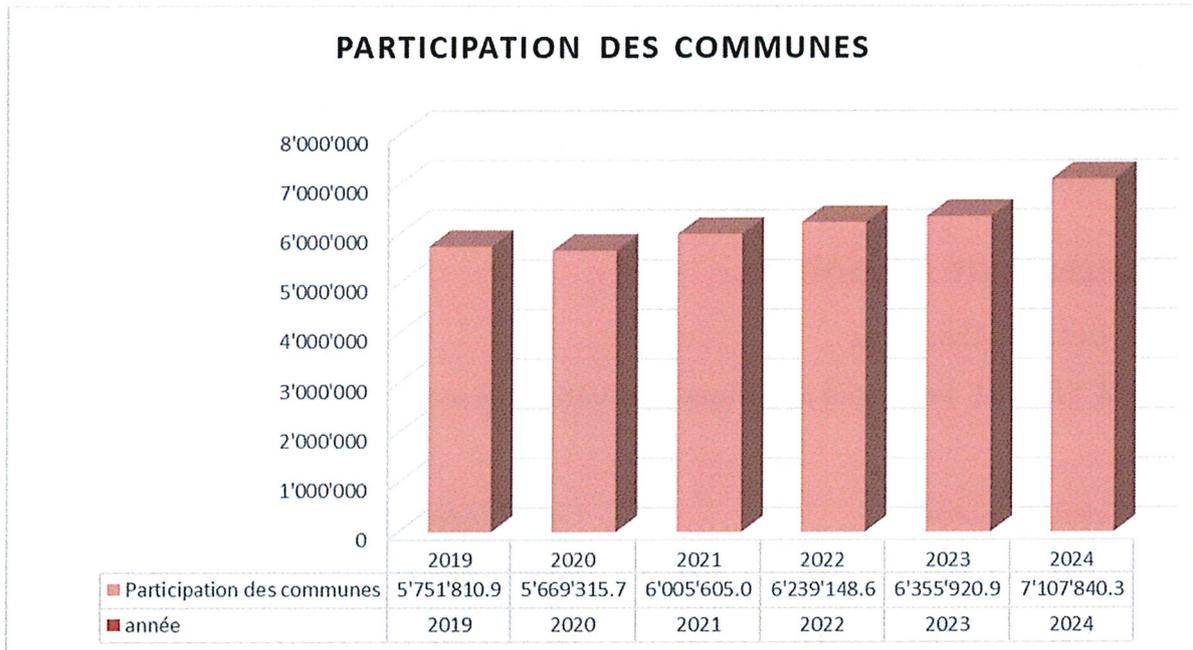
Cette année, une aide-comptable à 50% a rejoint l'équipe. Dans le cadre de la réorganisation de la direction de l'accueil parascolaire, un coordinateur administratif de l'accueil parascolaire a également rejoint l'administration au taux de 60% et soutient les directions des structures dans leurs tâches administratives.

Au 31 décembre 2024, l'organisation de l'AISMLE se présente comme suit :



## Finances pour la part scolaire

### Participation des communes



### Coût à l'élève et à l'habitant

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à l'élève et ont évolué comme suit ces cinq dernières années:

	2020	2021	2022	2023	2024
Coût à l'élève	CHF 1'553.24	CHF 1'651.71	CHF 1'653.19	CHF 1'634.75	CHF 1'804.94
Coût à l'habitant	CHF 229.75	CHF 241.17	CHF 248.79	CHF 244.57	CHF 265.30

### Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

#### Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette : jusqu'en juin 2024 (la construction du bâtiment G a permis de regrouper tous les élèves sur le site du Pré au Loup dès août 2024)

#### Moudon :

- Collège du Fey
- Collège de l'Ochette
- Collège de l'Ancienne Ochette
- Pavillon modulaire Ochette (construction de 4 classes en octobre 2024)
- Collège de la Charmille

- Ancienne école de fromagerie (EFILM)
- Collège de la Grenette
- Pavillons du Montillier

## **Bâtiments communaux**

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

## **Bâtiments de l'AI SMLE**

### **Nouvelles constructions**

En 2024, l'AI SMLE a construit deux nouveaux bâtiments scolaires :

#### ***Le bâtiment G à Lucens***

La construction de ce nouveau bâtiment a été validée par le Conseil intercommunal en mai 2023. Le bâtiment est intégré dans le complexe scolaire du Pré au Loup et regroupe 8 classes, 4 salles spéciales, 2 salles de dégagement, 1 salle des maîtres ainsi que des locaux administratifs. Il a pu être ouvert à la rentrée d'août 2024.



#### ***Le pavillon modulaire de l'Ochette à Moudon***



Afin de répondre à la demande de nouvelles classes à Moudon, le Conseil intercommunal a validé un crédit d'investissement pour la construction d'un pavillon modulaire sur le site de l'Ochette en mars 2024.

Il comprend 4 classes qui sont disponibles depuis octobre 2024.

## Entretien

Les coûts de fonctionnement des bâtiments comprennent les contrats d'entretien et les charges courantes des bâtiments.

### Collège du Fey

La maintenance a été régulièrement organisée. Plusieurs réparations ont dû être effectuées, notamment pour les stores, dont les coûts n'avaient pas pu être prévus au budget.

### Salle de sports du Champ-du-Gour

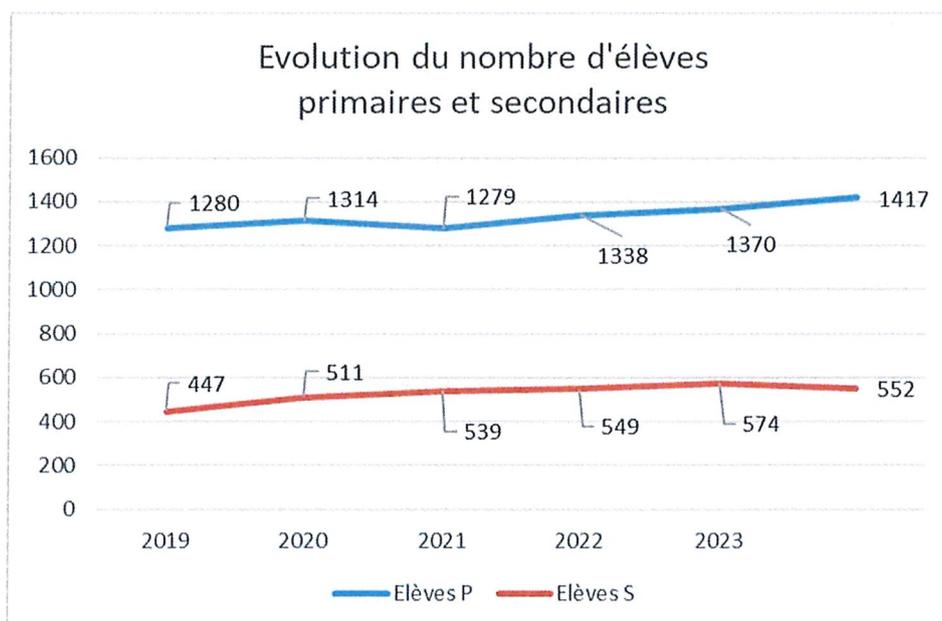
L'entretien courant et la maintenance ont été effectués pour un montant total inférieur au budget.

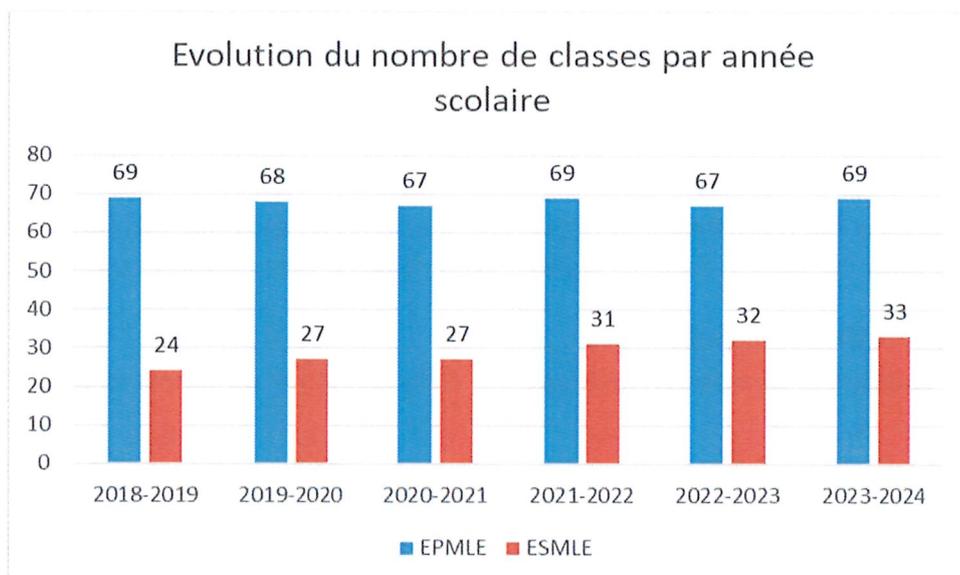
En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, 6 clubs sportifs locaux occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant jusqu'à 28 heures d'utilisation par semaine en hiver et 23 heures le reste de l'année. A ce total viennent s'ajouter environ 28 locations les week-ends pour diverses manifestations et compétitions.

L'équipe de conciergerie de Moudon assure une permanence du week-end lors de l'occupation de la salle. Ces coûts sont refacturés à l'AISMLE avec les frais de nettoyage.

## Etablissements scolaires

L'AISMLE comprend deux établissements scolaires, l'Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Etablissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).





## Camps, courses et spectacles scolaires

L'AISMLE gère la partie administrative liée aux sorties, camps et spectacles scolaires des deux établissements. Les coûts sont détaillés dans les divers comptes de charges et de produits.

Les coûts des sorties et camps imputables au personnel DGEO (enseignants) sont refacturés au canton de Vaud. Certains camps respectant des critères définis permettent d'obtenir les subventions fédérales (Jeunesse et sports) ou cantonales (Fonds du sport vaudois et service de l'éducation physique et du sport) qui réduisent ainsi la part à charge de l'AISMLE.

En principe, trois camps de volée sont organisés ainsi qu'un voyage d'étude en fin de scolarité :

- 7P : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 9S : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 10S : camp d'été organisé durant la première moitié de l'année scolaire.
- 11S + ACCS : voyage d'étude organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.

Des camps supplémentaires par classe, dans la limite du budget octroyé, peuvent être organisés par les enseignants.

Coûts des camps et courses 2024	Etablissement primaire	Etablissement secondaire
Camps d'été et de ski	CHF 105'326.05	CHF 198'669.98
Sorties et courses	CHF 27'712.40	CHF 10'976.95

## Bibliothèque

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), qui finance les bibliothèques scolaires, a repris cette année l'engagement des bibliothécaires, dorénavant employés du canton. L'équipe reste en place et gère les bibliothèques scolaires des sites de l'Ochette, du collège du Fey et du Pré au Loup à Lucens.

La bibliothèque du Collège de l'Ochette reste ouverte durant la pause de midi. Cette tranche horaire parascolaire est à la charge de l'AISMLE. Une surveillante, engagée par l'association, assure l'ouverture de la bibliothèque, le prêt de livres et la surveillance des élèves.

## Activités extrascolaires

### Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements, hors du temps scolaire, sur les différents sites de l'école. L'enseignante responsable organise les activités et recrute les moniteurs qui sont rétribués par l'AISMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association. En fonction de certains critères, des subventions Jeunesse et Sport permettent de réduire les coûts des salaires.

### Devoirs surveillés

L'AISMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

108 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2023-2024 et 72 pour l'année 2024-2025.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Depuis août 2024, les inscriptions se font en ligne via le logiciel MonPortail qui permet de rationaliser le travail administratif et la facturation.

## Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise Kidelis. La cuisinière sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour l'UAPE La Cabane à Moudon, livrée depuis le réfectoire. L'offre de restauration comprend un menu de jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire et le paiement est effectué en ligne au moyen d'un compte.

L'AISMLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

Suite à la démission de la titulaire, deux nouvelles surveillantes du réfectoire ont été engagées dès août 2024. Le renforcement de la surveillance permet aux collaboratrices d'assurer leur tâche dans de meilleures conditions.

## Transports

### Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AISMLE. Les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque c'est possible (Car Postal et CFF).

Le changement d'horaire des CFF et de Car Postal au 16.12.2024 nous a contraints de modifier l'horaire d'entrée en classe à 8h15 au lieu de 8h20 et 13h35 au lieu de 13h40 à Lucens. En mettant en place ce nouvel horaire, certaines lignes arrivent près de 20 minutes avant l'entrée des élèves en classe, ce qui nous a obligés à mettre en place une patrouilleuse pour la surveillance des transports scolaires de l'Ochette afin de garantir la sécurité des enfants.

### Absence de transport public

Les élèves des quartiers du Plan, En Chermet et Bressonnaz à Moudon, sont transportés par Taxi Subra Moudon.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants.

### Patrouilleurs scolaires

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les patrouilleuses scolaires ont été engagées par l'AISMLE. Les coûts de ces postes étant entièrement à charge de l'association, ce transfert permet une optimisation de la gestion du service. Les assistants de sécurité publique des communes de Moudon et Lucens restent en charge de l'activité opérationnelle sur le terrain.

Nous avons pu harmoniser les équipements personnels en fournissant une veste de pluie à chacune. Une formation a été organisée par la gendarmerie pour les deux patrouilleuses engagées en cours d'année ainsi qu'aux patrouilleuses en place pour une remise à niveau de leur formation.

Dès la rentrée d'août 2024, un poste de surveillance de l'arrêt de bus du Pré au Loup permet de garantir la sécurité des élèves entre l'horaire scolaire et le trajet en bus et, comme à Moudon, en cas de problème, d'informer les parents par SMS grâce au service "SMS Infobus" auquel chaque parent intéressé peut s'abonner gratuitement.

## Enseignement spécialisé

### Fondation Cherpillod – Programme Kairos

L'AISMLE contribue au programme Kairos de la Fondation Cherpillod qui permet à des élèves en difficulté, identifiés par les établissements scolaires, d'être accompagnés par des éducateurs sous forme de suivi ambulatoire.

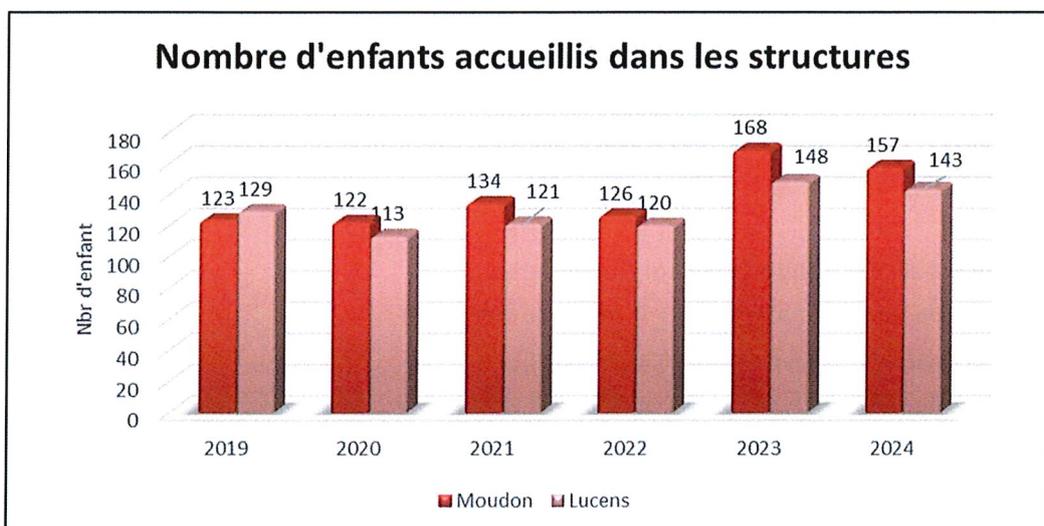
En 2024, les besoins des écoles pour les places Kairos ont été bien réels. Cependant, au vu des nombreuses demandes provenant de la DGEJ (Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse), il n'y a pas eu de places vacantes. Dès lors, seul un élève a pu bénéficier de ces prestations durant quelques mois.

## Accueil parascolaire

### Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 180 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 84 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 48 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

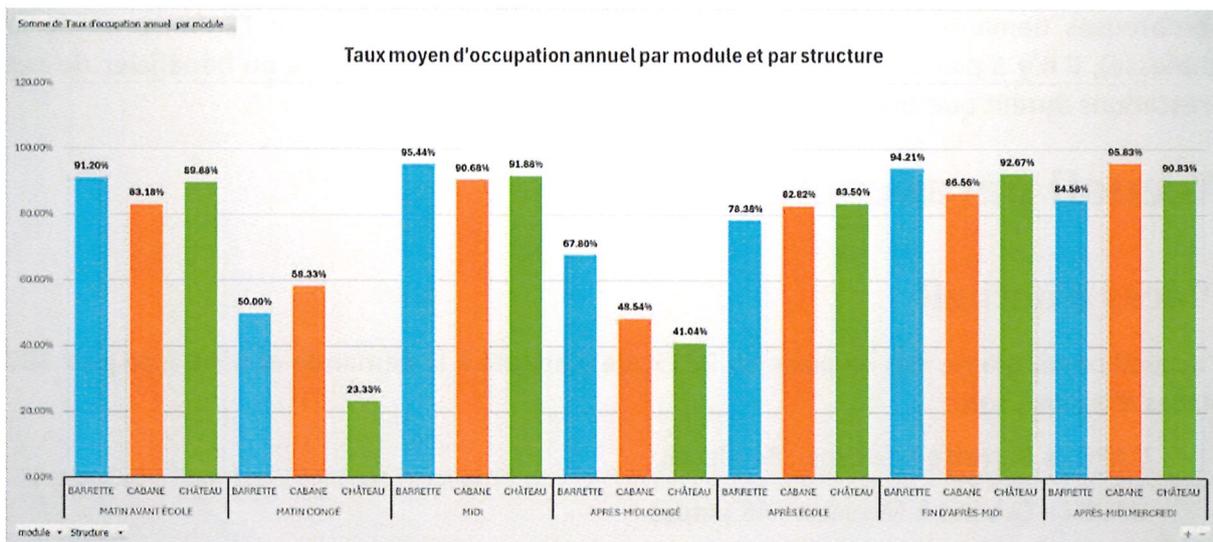


Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 18 :30

## Taux d'occupation

Le graphique ci-dessous présente les taux d'occupation des structures en fonction des modules en 2024 : les directeur et directrices gèrent les demandes d'accueil conformément au règlement de l'accueil parascolaire, en tenant compte de l'optimisation de chaque module. Cela implique une attention particulière lors de l'attribution des places et une réorganisation des horaires des équipes à chaque rentrée scolaire.



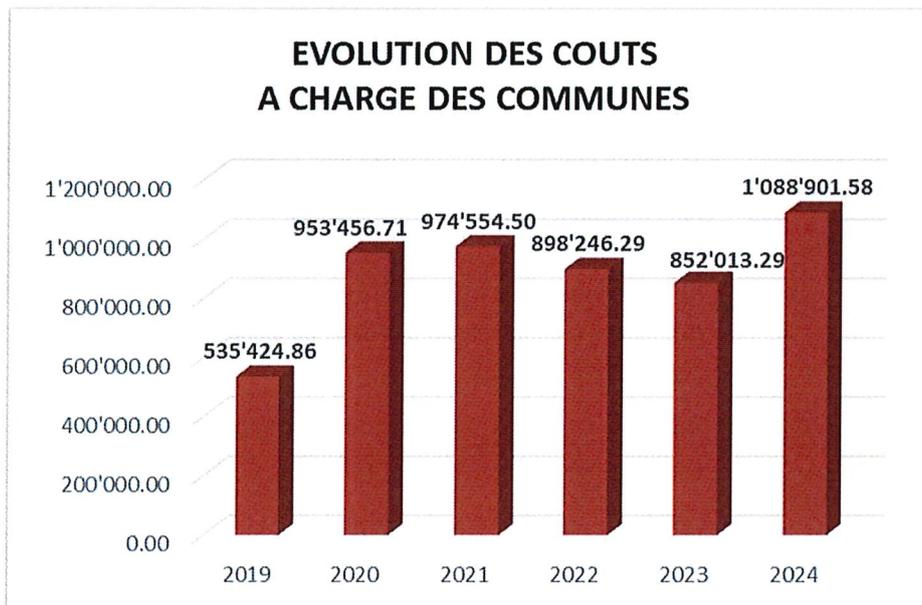
## Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

Au total, 31 personnes sont employées en contrat à durée indéterminée ou déterminée dans les UAPE pour environ 19.4 EPT et 13 personnes sont au bénéfice d'un contrat horaire sur appel pour effectuer des remplacements :

- 3 directeur·ice·s
- 6 éducateur·ice·s de l'enfance (+ 3 remplaçant·e)
- 7 assistant·e·s sociaux éducatif·ve·s (+ 2 remplaçant·e·s)
- 2 auxiliaires éducatif·ve·s (+ 7 remplaçant·e·s)
- 6 intendant·e·s de cuisine
- 4 apprenti·e·s
- 3 stagiaires

## Finances pour la part parascolaire

### Participation des communes pour la part parascolaire

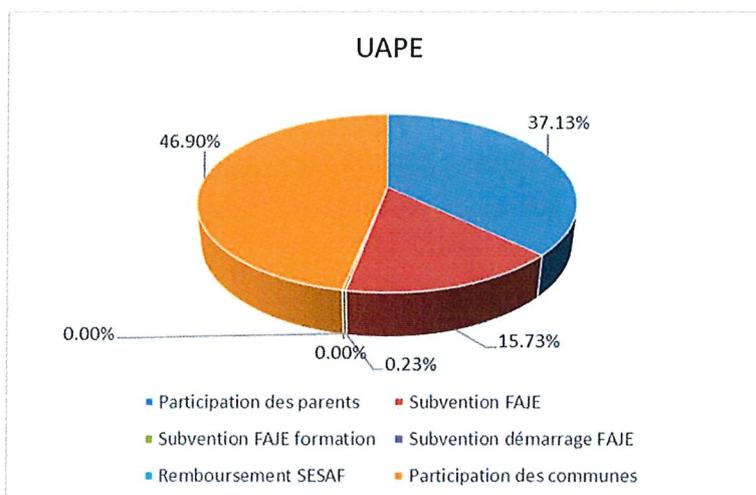


### Coût à l'habitant et à la fréquentation

Les coûts, répartis à 50% à l'habitant et à 50% à la fréquentation, ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût à la fréquentation	CHF 3.99	CHF 4.60	CHF 3.76	CHF 3.53	CHF 3.30	4.14
Coût à l'habitant	CHF 22.20	CHF 38.64	CHF 39.14	CHF 35.82	CHF 32.73	40.41

### Répartition du financement



## Rapports d'activité

### UAPE La Barrette

En 2024, l'UAPE La Barrette a accueilli 36 élèves le matin avant l'école, 84 élèves à midi et 72 en fin d'après-midi.

L'équipe éducative a réalisé de grands panneaux d'affichage pour partager avec les parents les moments de vie collectifs.



Elle a réalisé un travail de fond pour dire non à l'intimidation et apprendre aux plus grands à ne pas subir les influences négatives, à se protéger de l'effet de groupe et à s'affirmer sans craindre le regard des autres.

Dans la salle de rythmique à disposition, c'est l'expression du corps et du mouvement qui a été mise en valeur.

### UAPE Le Château

Le Château a accueilli 24 enfants le matin, 48 au module de midi et 36 les après-midis en 2024.

Après une direction ad-interim suite au départ de la titulaire, un nouveau directeur a été engagé à la rentrée d'août 2024.

Des ateliers de cuisine ont été organisés quotidiennement pour offrir aux enfants l'opportunité d'interagir avec leurs camarades, éveiller leurs sens et découvrir de nouvelles saveurs.



Des semaines festives ont été organisées au cours desquelles divers ateliers ont été proposés, en lien avec des thèmes (Halloween, fin d'année, Brandons, Pâques).

L'UAPE a également organisé des sorties à la patinoire, au cirque ou en forêt, en fonction de la saison.



Validé par le Comité de direction dans sa séance du 7 avril 2025.

**AIMSLE**

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs  
Comité de direction

Le Président  
  
Vincent Bessard

La Secrétaire  
  
Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 22 mai 2025.

**AIMSLE**

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs  
Conseil intercommunal

Le Président  
  
Georges-Alexandre Duc

La Secrétaire  
  
Anne-Marie Paccaud